



Commune de Saint-Robert

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250404-2025_05-DE

S²LO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
CORREZE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT-ROBERT
SÉANCE DU 04 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre avril, à 19 heures et huit minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-ROBERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

PRESENTS : M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, Mme Laetitia MAURI, M. Olivier DESMAISON et Mme Stéphanie COLAS.

Date de la convocation

31/03/2025

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Sylvie FOUQUET donne pouvoir à Mme Josy ACHARD

Date d'affichage

31/03/2025

ABSENTS NON-EXCUSÉS : M Laurent FAUCHER, M Christophe MESMIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia MAURI

Délibération n°2025_05

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des



Commune de Saint-Robert

soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- que ces écritures n'appellent ni observation, ni réserve,
- la concordance des chiffres,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, n'appelle ni observation, ni réserve à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à SAINT-ROBERT, le 04 avril 2025

Le Maire,
Claude ACHARD





Commune de Saint-Robert

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250404-2025_06-DE

S²LO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
CORREZE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT-ROBERT
SÉANCE DU 04 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre avril, à 19 heures et huit minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-ROBERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

PRESENTS : M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, Mme Laetitia MAURI, M. Olivier DESMAISON et Mme Stéphanie COLAS.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Sylvie FOUQUET donne pouvoir à Mme Josy ACHARD

ABSENTS NON-EXCUSÉS : M Laurent FAUCHER, M Christophe MESMIN

Date de la convocation

31/03/2025

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia MAURI

Délibération n°2025_06

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

CF Tableau page17

Lecture faite par Sylvie HAMPIKIAN

Le Maire sort pour le vote du CA.



Commune de Saint-Robert

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vote POUR à 8 : l'approbation du compte administratif 2024.

Vote ABSTENTION à 1 : l'approbation du compte administratif 2024.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250404-2025_06-DE

S²LO

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à SAINT-ROBERT, le 04 avril 2025

Le Maire,
Claude ACHARD





Commune de Saint-Robert

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
CORREZE

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250404-2025_07-DE

S²LO

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT-ROBERT
SÉANCE DU 04 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre avril, à 19 heures et huit minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-ROBERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

PRESENTS : M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, Mme Laetitia MAURI, M. Olivier DESMAISON et Mme Stéphanie COLAS.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Sylvie FOUQUET donne pouvoir à Mme Josy ACHARD

ABSENTS NON-EXCUSÉS : M Laurent FAUCHER, M Christophe MESMIN

Date de la convocation

31/03/2025

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia MAURI

Délibération n°2025_07

AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 ;
Considérant les éléments suivants :

1- Sur la détermination du résultat de fonctionnement

année précédente	année courante	résultat cumulé
52 618,65	75 957,47	128 576,12





Commune de Saint-Robert

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250404-2025_07-DE

S²LO

2- Sur le besoin réel de financement

année précédente	année courante	résultat cumulé	
2 349,67	-88 320,88	-85 971,21	<i>Compte 001 BP N+1</i>

Restes à réaliser dépenses

16 618,00
-69 353,21

Restes à réaliser recettes

Besoin réel (signe -)

3- Sur l'affectation du résultat

En priorité au report déficitaire
Virement à l'investissement
Affectation compl, en réserves
Report à nouveau créiteur

	<i>Compte 1068</i>	<i>BP N+1</i>
69 353,21		
0,00	<i>compte 1068</i>	<i>BP N+1</i>
59 222,91	<i>Compte 002</i>	<i>BP N+1</i>

Déficit à reporter

	<i>Compte 002 BP N+1</i>
--	--------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vote à l'UNANIMITE cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Fait à SAINT-ROBERT, le 04 avril 2025

Le Maire,
Claude ACHARD





Commune de Saint-Robert

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
CORREZE

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250404-2025_08-DE

S²LO

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT-ROBERT
SÉANCE DU 04 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre avril, à 19 heures et huit minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-ROBERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9

PRESENTS : M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, Mme Laetitia MAURI, M. Olivier DESMAISON et Mme Stéphanie COLAS.

Date de la convocation

31/03/2025

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Sylvie FOUQUET donne pouvoir à Mme Josy ACHARD

Date d'affichage

31/03/2025

ABSENTS NON-EXCUSÉS : M Laurent FAUCHER, M Christophe MESMIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia MAURI

Délibération n°2025_08

**PARTICIPATION FISCALISÉE AUX DÉPENSES DE LA FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉNERGIE DE LA CORREZE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical de la Fédération départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze envisage la mise en recouvrement des contributions fiscalisées pour 2025.

La participation pour la commune équivaut à la somme de **882 €**.

En application de l'article L 5212.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise en recouvrement de ces impôts ne peut être poursuivie que si le Conseil Municipal, obligatoirement consulté, ne s'y est pas opposé.



Commune de Saint-Robert

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250404-2025_08-DE

S²LO

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de choisir le mode de recouvrement de la somme de **882€**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vote à l'unanimité la fongibilité des crédits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Fait à SAINT-ROBERT, le 04 avril 2025

Le Maire,
Claude ACHARD





Commune de Saint-Robert

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250404-2025_09-DE

S²LO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
CORREZE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT-ROBERT
SÉANCE DU 04 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre avril, à 19 heures et huit minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-ROBERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

PRESENTS : M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, Mme Laetitia MAURI, M. Olivier DESMAISON et Mme Stéphanie COLAS.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Sylvie FOUQUET donne pouvoir à Mme Josy ACHARD

ABSENTS NON-EXCUSÉS : M Laurent FAUCHER, M Christophe MESMIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia MAURI

Délibération n°2025_09

VOTE DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

M le Maire propose d'attribuer et de verser les subventions aux associations comme suit, sous réserve de la signature du contrat d'engagement républicain par les associations (décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, loi n°2021-1947 du 31 décembre 2021) :

- SR3V : 1000 €
- Comité de Jumelage : 700 €
- Club Bel Air Amitiés : 225 €
- Les Amis de St Robert : 450 €



Commune de Saint-Robert

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250404-2025_09-DE

S²LO

- Les Amis de St Robert – reversement de la CABB – : 393.81
- Société communale de chasse : 200 €
- Comité FNACA : 50 €
- Association du Pays des Buttes Calcaires de l'Ouest Corrézien : 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide d'attribuer les montants de subventions proposés pour l'année 2025

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à SAINT-ROBERT, le 04 avril 2025

Le Maire,
Claude ACHARD





Commune de Saint-Robert

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
CORREZE

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250404-2025_10-DE

S²LO

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT-ROBERT
SÉANCE DU 04 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre avril, à 19 heures et huit minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-ROBERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

PRESENTS : M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, Mme Laetitia MAURI, M. Olivier DESMAISON et Mme Stéphanie COLAS.

Date de la convocation

31/03/2025

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Sylvie FOUQUET donne pouvoir à Mme Josy ACHARD

Date d'affichage

31/03/2025

ABSENTS NON-EXCUSÉS : M Laurent FAUCHER, M Christophe MESMIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia MAURI

Délibération n°2025_10

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

M le maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux de l'année 2024 et ainsi retenir les taux suivants :

- Taxe foncière bâti : 38.59%
- Taxe Foncière non bâti : 125.15 %
- Taxe d'habitation : 10.01 %



Commune de Saint-Robert

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250404-2025_10-DE

S²LO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter les taux d'imposition ci-dessus énumérés.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Fait à SAINT-ROBERT, le 04 avril 2025

Le Maire,
Claude ACHARD





Commune de Saint-Robert

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250404-2025_11-DE

S²LO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
CORREZE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-ROBERT SÉANCE DU 04 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre avril, à 19 heures et huit minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-ROBERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

PRESENTS : M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, Mme Laetitia MAURI, M. Olivier DESMAISON et Mme Stéphanie COLAS.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Sylvie FOUQUET donne pouvoir à Mme Josy ACHARD

ABSENTS NON-EXCUSÉS : M Laurent FAUCHER, M Christophe MESMIN

Date de la convocation

31/03/2025

Date d'affichage

31/03/2025

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia MAURI

Délibération n°2025_11

AUTORISATION DE FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°2023/25 du conseil municipal en date du 23 juin 2023 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales qui indique que « dans la



Commune de Saint-Robert

limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à appliquer la fongibilité des crédits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Autorise le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Donne tout pouvoirs au Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Fait à SAINT-ROBERT, le 04 avril 2025

Le Maire,
Claude ACHARD





Commune de Saint-Robert

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
CORREZE

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250404-2025_12-DE

S²LO

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT-ROBERT
SÉANCE DU 04 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre avril, à 19 heures et huit minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-ROBERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9

PRESENTS : M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, Mme Laetitia MAURI, M. Olivier DESMAISON et Mme Stéphanie COLAS.

Date de la convocation

31/03/2025

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Sylvie FOUQUET donne pouvoir à Mme Josy ACHARD

Date d'affichage

31/03/2025

ABSENTS NON-EXCUSÉS : M Laurent FAUCHER, M Christophe MESMIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia MAURI

Délibération n°2025_12

INDEMNITÉS DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Vu la demande du Maire afin de fixer pour celui-ci des indemnités de fonction au barème ci-dessous :

- Pour une population de moins de 500 habitants : taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique : **25,5 %**.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, à la demande du Maire, les indemnités de fonctions versées au Maire au taux maximal de 25,5 %.



Commune de Saint-Robert

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250404-2025_12-DE

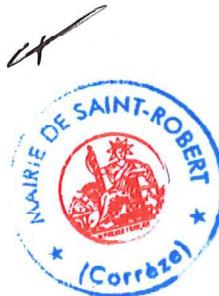
S²LO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité et avec effet immédiat, et de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire **au taux de 25.5 %**.
Cette indemnité sera versée mensuellement et imputé à l'article 6531 du budget de la commune.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Fait à SAINT-ROBERT, le 04 avril 2025

Le Maire,
Claude ACHARD





Commune de Saint-Robert

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
CORREZE

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250404-2025_13-DE

S²LO

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT-ROBERT
SÉANCE DU 04 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre avril, à 19 heures et huit minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-ROBERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.



Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

PRESENTS : M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, Mme Laetitia MAURI, M. Olivier DESMAISON et Mme Stéphanie COLAS.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Sylvie FOUQUET donne pouvoir à Mme Josy ACHARD

ABSENTS NON-EXCUSÉS : M Laurent FAUCHER, M Christophe MESMIN

Date de la convocation

31/03/2025

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia MAURI

Délibération n°2025_13

PARTICIPATION POUR LE SIVOM D'AYEN

Lors de la dernière séance du SIVOM, il a été demandé aux communes le versement d'un acompte de 20% de la participation 2023.

La participation 2025 pour la commune de Saint-Robert s'élève à 13 973.12 euros.

L'avance correspondante arrondie est de 5 373.02 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de verser une avance au SIVOM d'Ayen ;



Commune de Saint-Robert

- Précise que le montant versé sera de 5 373.02 euros.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250404-2025_13-DE

S²LO

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Fait à SAINT-ROBERT, le 04 avril 2025

Le Maire,
Claude ACHARD





Commune de Saint-Robert

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
CORREZE

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250404-2025_14-DE

S²LO

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT-ROBERT
SÉANCE DU 04 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre avril, à 19 heures et huit minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-ROBERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9

PRESENTS : M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, Mme Laetitia MAURI, M. Olivier DESMAISON et Mme Stéphanie COLAS.

Date de la convocation

31/03/2025

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Sylvie FOUQUET donne pouvoir à Mme Josy ACHARD

Date d'affichage

31/03/2025

ABSENTS NON-EXCUSÉS : M Laurent FAUCHER, M Christophe MESMIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia MAURI

Délibération n°2025_14

FIXATION DES TARIFS POUR LES BOUTIQUES ÉPHÉMERES

M le Maire propose au Conseil municipal de fixer les tarifs d'occupation pour les boutiques et événements éphémères comme suit :

- 25 euros / mois /exposants.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la fixation des tarifs pour les boutiques éphémères.



Commune de Saint-Robert

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250404-2025_14-DE

S²LO

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Fait à SAINT-ROBERT, le 04 avril 2025

Le Maire,
Claude ACHARD





Commune de Saint-Robert

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
CORREZE

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250404-202515-DE

S²LO

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT-ROBERT
SÉANCE DU 04 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre avril, à 19 heures et huit minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-ROBERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9

PRESENTS : M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, Mme Laetitia MAURI, M. Olivier DESMAISON et Mme Stéphanie COLAS.

Date de la convocation

31/03/2025

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Sylvie FOUQUET donne pouvoir à Mme Josy ACHARD

Date d'affichage

31/03/2025

ABSENTS NON-EXCUSÉS : M Laurent FAUCHER, M Christophe MESMIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia MAURI

Délibération n°2025_15

EXONÉRATION DU LOYER CAFE PERCHE

Suite à une lettre reçue en main propre le vendredi 21 mars 2025, Madame IRWAN WIEDENHOFF Sophie demande l'exonération des loyers anciennement CAFE PERCHE de décembre 2024 et de janvier 2025.

M le maire propose d'exonérer les loyers du CAFE PERCHE, pour la période de janvier 2025.



Commune de Saint-Robert

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'exonérer uniquement le loyer du mois de janvier :

8 POUR

1 CONTRE

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250404-202515-DE

S²LO

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à SAINT-ROBERT, le 04 avril 2025

Le Maire,
Claude ACHARD





Commune de Saint-Robert

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
CORREZE

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250404-2025_16-DE

S²LO

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT-ROBERT
SÉANCE DU 04 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre avril, à 19 heures et huit minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-ROBERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

PRESENTS : M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, Mme Laetitia MAURI, M. Olivier DESMAISON et Mme Stéphanie COLAS.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Sylvie FOUQUET donne pouvoir à Mme Josy ACHARD

ABSENTS NON-EXCUSÉS : M Laurent FAUCHER, M Christophe MESMIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia MAURI

Délibération n°2025_16

APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le projet de budget primitif 2025 transmis en date du 31 mars 2025 à l'assemblée délibérante,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :



Commune de Saint-Robert

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250404-2025_16-DE

S²LO

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
	369 478.91	369 478.91
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
	210 474.38	210 474.38
TOTAL	579 953.29	579 953.29

Le Conseil Municipal, après avoir voté à l'unanimité,
APPROUVE le Budget Primitif 2025

- Au chapitre - section Fonctionnement
- Au chapitre - section Investissement

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Fait à SAINT-ROBERT, le 04 avril 2025

Le Maire,
Claude ACHARD

